Du Tenten à la Migaronne

Commune de Villespy ***Timestriel : juillet – août – septembre 2022***

Edito

L'arrêté interministériel du 15 janvier 2021 interdit, à compter du 1er juillet 2022, l'utilisation des produits phytosanitaires chimiques dans les propriétés privées, les lieux fréquentés par le public et dans les lieux à usage collectif.

La commune de Villespy quant à elle a renoncé à l'usage de ces produits depuis plusieurs années.

Vous l'avez bien entendu constaté et certains d'entre vous nous ont fait la remarque que de plus en plus d'herbes folles poussaient dans les rues, sur les places, dans le cimetière même.

Il est bien évident qu'un désherbage manuel demande beaucoup plus de temps pour être réalisé. L'employé communal est dans l'impossibilité d'assurer ce désherbage sur la totalité de la commune.

Nous invitons donc chaque habitant à participer à ce nettoyage en entretenant, comme prévu, les trottoirs bordant son habitation.

N°31

Mairie de Villespy
04 68 94 21 16
mairie.villespy@wanadoo.fr
Site : www.villespy.fr
Merci de consulter les horaires affichés à la porte de la mairie ou téléphoner pour avoir des informations.

Agence postale communale
04 68 94 20 00
du lundi au vendredi : 9h - 12h

Ecoles
Villespy : 04 68 94 28 07
Carlipa : 04 68 94 24 33
Cenne-M : 04 68 94 23 61

SGEPI
Tél : 04 68 94 23 51

CCPLM
Tél : 04 68 76 69 40

CIAS
Tél : 04 68 24 72 35

Ordures ménagères
Ramassage mercredi matin

Boucherie Bareil
vendredi 9h-12; 15h-19h
samedi 9h-12h

Epicerie ambulante
jeudi après-midi

Laiterie EARL Moundy
jeudi matin

Pizza Hervé
jeudi soir 06 24 92 27 63

Poissonnier
vendredi 10h20

Maraîcher
vendredi 9h-12h

Garage Robles
06 23 17 49 26

Garage Massot
04 68 23 50 72

Le Phylloxera à Villespy – 1885 - AD11 S600

2e partie - Le projet de submersion

Il émane du propriétaire du domaine de Labastide, Paul Rubichon, possesseur à l'origine de 50ha de vignes atteintes du phylloxéra qu'il veut protéger en les submergeant. En effet, l'insecte a un mode de reproduction particulier, la parthénogénèse. Les femelles donnent naissance à des produits femelles, sans fécondation. Un seul accouplement avec un mâle est nécessaire pour produire d'autres mâles ; cela donne un « œuf » dit « œuf jaune » qui passe l'hiver au pied de la souche pour recommencer le cycle au printemps suivant. Les mois de décembre à février sont donc mis à profit pour tenter de les noyer en submergeant les terrains.

Vestige de l'ancien canal de dérivation, route de Villepinte. Photo P. Sélariès

Pour cela il faut de l'eau. Or, le domaine est entouré par trois cours d'eau : La Migaronne, la Goutine et le Tenten. Les deux premiers ont déjà été déviés dans les années 1843 par le propriétaire d'alors, Sompayrac, et un petit barrage à été construit sur le Tenten en amont de l'ancien passage à gué, sans autorisation, à des fins d'irrigation des terres. Mais ce débit reste insuffisant pour submerger la totalité de la propriété. Et comme le barrage en question ravine régulièrement le chemin sur une centaine de mètres, le conseil municipal en demande la démolition, en 1879 et 1883.

Dans un premier temps, le 1er janvier 1884, Paul Rubichon propose de construire un barrage, avec écrêtement des crues, au moyen d'une structure amovible, à deux cents mètres environ à l'aval du pont.

Ce projet rencontrant l'opposition de certains riverains, une autre idée se fait jour : installer une dérivation de l'affluent du Fresquel à partir du béal, conduit d'amenée d'eau, « bézat » en occitan, du moulin à eau se trouvant plus haut au bord du chemin allant à Villepinte, aujourd'hui ruiné.

Là encore, le propriétaire Escande Raymond, par ailleurs maire de Villespy, dit que le moulin bien qu'inutilisé depuis environ six ans, meules déposées et vendues, est susceptible d'être remis en état de fonctionner.

On trouve alors un terrain d'entente. La prise d'eau sera située à la sortie du béal. Ce canal de dérivation est construit à partir du Tenten au niveau du gué appelé « Pas de Villepinte » on en voit encore la construction qui barre le lit de la rivière, il traversait autrefois les terres jusqu'au lieu d'implantation du moulin. Le choix est judicieux, de la part de Paul Rubichon car le dénivelé à partir du moulin est plus intéressant pour atteindre toute la superficie du vignoble qu'un barrage dans le lit du ruisseau.

Et le 30/9/1884, Escande Raymond, maire de Villespy, « autorise Monsieur Rubichon, propriétaire au domaine de La Bastide, à placer sa conduite de tuyaux qui doivent conduire l'eau dans ses vignes dans un fossé longeant un chemin rural, de manière que ces tuyaux soient recouverts au fond du fossé. Il l'autorise aussi à placer la conduite des tuyaux le long de sa propriété ».

A leur tour, Pierre Danjard et Louis Mons donnent les autorisations nécessaires. Ledit Pierre Danjard autorisant l'appui de la structure sur sa propriété moyennant la somme de 40 francs.

Suite à cela, Paul Rubichon dépose, le 21 août 1885, auprès du Préfet de l'Aude, « une autorisation de submerger 40 ha de vignes situées sur la rive gauche du Tenten en détournant les eaux de ladite rivière, à partir du béal du moulin appartenant au Sieur Escande, de Villesplas. »

Le 30 septembre, sur un rapport favorable de l'agent voyer, Le Préfet donne une autorisation susceptible, toutefois, « d'être retirée à tout moment ».

Le 16 septembre, le maire de Villespy, remplacé par son adjoint Laurent Aubert, sûrement pour éviter le conflit d'intérêt, émet lui aussi un avis favorable « de manière à ce que les travaux puissent être commencés immédiatement ».

Le 15 novembre – Délibération du Conseil municipal qui donne un avis favorable à l'établissement d'une servitude de passage sur le chemin rural compris entre la rivière de Tenten et le ruisseau du Migaronne. « Considérant qu'il convient de seconder les propriétaires qui font des réparations pour la submersion des vignes, en vue de leur conservation, à la condition que les tuyaux placés dans le fossé qui longe ledit chemin seront recouverts avec de la terre, de manière à laisser circuler les eaux pluviales dans ce fossé »

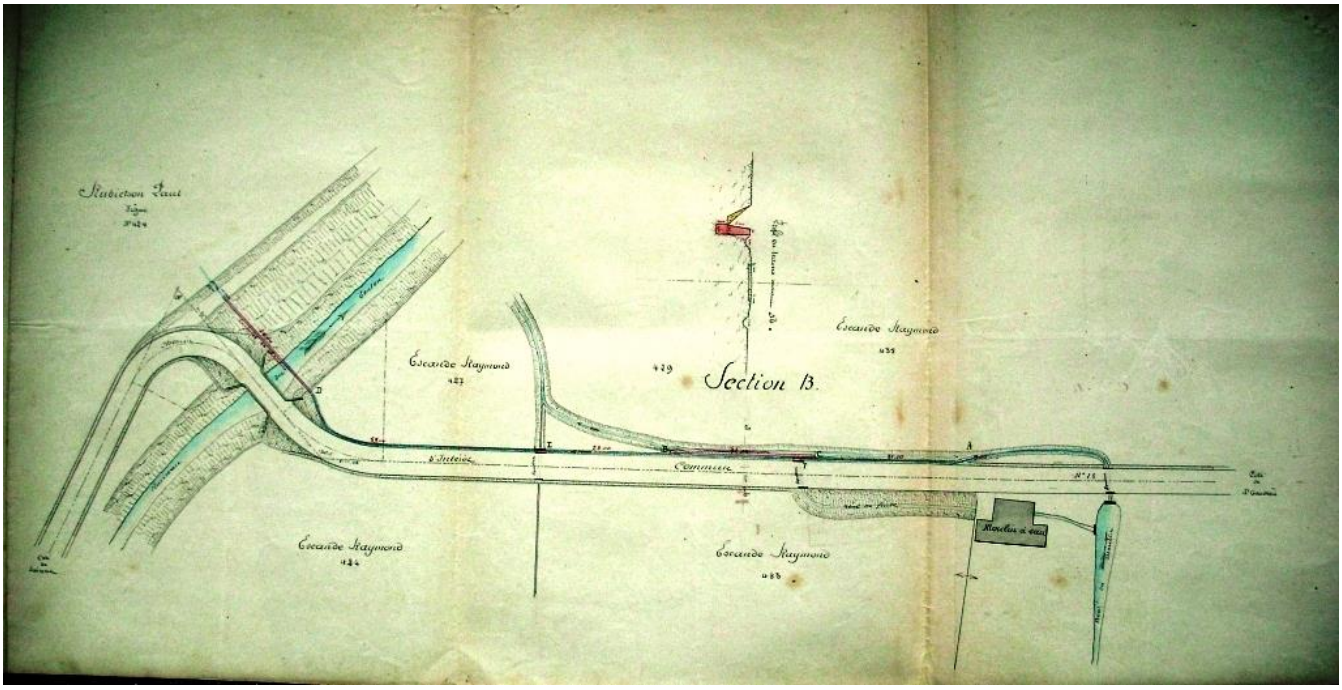

Plan du projet qui sera réalisé, le long de la route de Villepinte.

Le vingt janvier 1888 eut lieu la réception des travaux qui constate que, notamment, « les eaux dérivées sont rendues à la rivière à l'extrémité aval de la propriété du permissionnaire».
On peut donc en conclure que tout baigne et que le phylloxéra a été vaincu. Il le sera vraiment grâce surtout à la replantation du vignoble languedocien sur des porte-greffes américains, généralisée en 1893. Cependant un autre « fléau » va bientôt être plus terrible encore pour les viticulteurs, la surproduction, entrainant les émeutes de 1907. Le maïs et autres céréales vont remplacer les ceps à Labastide, des 40 ha de vignes il ne reste actuellement qu'une parcelle récemment plantée par un des descendants de Paul Rubichon. Nous lui souhaitons bon vent et surtout « bon vin » !

J-Pierre Barès.

Quoi de neuf au village

Dans le précédent bulletin, nous vous alertions sur le bien précieux qu'est l'eau.
Vous trouverez ci-dessous, quelques éléments que nous souhaitons vous rappeler.

Eau :

Le jeudi 4 août, le préfet entérinait une nouvelle évolution de l'état de sécheresse dans le Département.

Ainsi, les bassins versants de l'Aude en amont de Carcassonne (hors fleuve Aude) et de l'Argent Double sont placés en "crise".
Le fleuve Aude, le canal du Midi et ses annexes, les bassins versants du Fresquel (concernant Villespy) restent au niveau "d'alerte renforcée".

LES MESURES CI-DESSOUS SONT APPLICABLES POUR NOTRE COMMUNE :

- l'arrosage des espaces verts, rond points, jardins d'agrément est interdit ;
- l'arrosage des espaces sportifs est interdit de 8 heures à 20 heures ;
- les fontaines publiques en circuit ouvert doivent être arrêtées ;
- le lavage des voiries à l'eau est interdit, sauf impératif sanitaire ;
- le lavage des voitures est interdit hors des installations professionnelles et sauf obligation réglementaire ;
- le remplissage des piscines est interdit ; seule leur remise à niveau est autorisée entre 20 heures et 8 heures ;

- l'arrosage des cultures à partir de prélèvements dans les cours d'eau, leurs nappes d'accompagnement est interdit de 12 heures à 18 heures, soit une réduction de 25 % ;
- l'arrosage des espaces sportifs est limité à une nuit par semaine ;
- l'arrosage des jardins potagers est interdit de 8 heures à 20 heures ;
- l'arrosage des cultures à partir de prélèvements dans les cours d'eau, leurs nappes
  d'accompagnement, le canal du Midi et ses annexes est interdit de 8 heures à 20 heures, soit une réduction de 50 % ;
- l'arrosage des cultures par canon à eau est interdit de 12 heures à 18 heures, y compris pour les prélèvements compensés.

Le communiqué rappelle aussi que "la ressource en eau devrait continuer à se raréfier dans les semaines à venir", la Préfecture n'exclut pas que *"de nouvelles mesures de restriction puissent être prises"*, afin de *"préserver tout particulièrement la continuité de l'alimentation en eau potable des populations"*.

Risques d'incendies :

Face aux conditions météorologiques extrêmes que connaît l'hexagone, il nous semble important de vous rappeler les réflexes essentiels de prévention.

Si les épisodes de canicule et de sécheresse estivaux sont de plus en plus propices aux incendies, 9 feux sur 10 pourraient être évités.

6 POINTS DE VIGILANCE A RETENIR :

1. Vous êtes fumeur. Le bon réflexe est de jeter vos mégots dans un cendrier. Si vous fumez dans votre voiture, soyez vigilant, les cendres incandescentes peuvent partir depuis une fenêtre ouverte.
2. Vous coupez de la végétation dans votre jardin. Ne brûlez pas vos déchets verts, apportez-les dans une déchetterie.
3. Vous envisagez de faire un feu d'artifice. Faites appel à un professionnel pour l'organiser.
4. Vous organisez un barbecue. Faites-le dans un espace dédié, comme une terrasse, loin de l'herbe et des broussailles qui peuvent s'enflammer, plutôt qu'en pleine nature.
5. Vous bricolez en plein air. Pensez à travailler loin de la végétation afin de la protéger des étincelles, et prévoyez un extincteur à portée de main pour éteindre un feu éventuel immédiatement. Pensez également à entretenir et débroussailler votre jardin tout au long de l'année.
6. Vous stockez du bois ou du gaz en extérieur. Éloignez-les des murs de votre maison et mettez-les si possible dans un abri.

Si vous êtes témoin d'un début d'incendie, prévenez le **18**, le **112** ou le **114**

Travaux à l'école :

Comme chaque année pendant les vacances scolaires, des travaux sont réalisés dans l'école communale, afin d'améliorer le quotidien des élèves et des enseignants.

Cette année, nous avons fait remplacer porte et fenêtre (mise en place d'un double vitrage), côté cour de récréation afin d'isoler et préserver du froid le hall d'entrée.

L'isolation des bâtiments communaux est d'autant plus importante aujourd'hui avec le changement climatique.

Réfection de la toiture du "café Sompayrac" :

La réfection de la toiture de l'ancien café Sompayrac est en cours. Cette toiture étant en partie effondrée ou percée de toutes parts, une fois l'acquisition effective c'était la première chose à entreprendre afin de mettre le bâtiment hors eau.

Ces travaux une fois terminés, nous allons étudier l'aménagement intérieur de ce bâtiment, en particulier la possibilité d'y transférer l'Agence Postale Communale pour la rendre accessible aux PMR (Personnes à Mobilité Réduite), mais aussi l'agencement de salles communales ou de logements, rien n'est encore arrêté, mais tout ceci ne sera pas examiné avant 2023.

Tags :

Le lundi 25 juillet, des tags ont été découverts dans plusieurs endroits de la commune, ainsi que des signes de déclenchements de pétards.

Il s'avère que le même jour, la commune voisine de Cenne Monestiés a subi les mêmes dégradations en extérieur et dans une salle communale.

La Mairie de Villespy a prévenu la Gendarmerie ainsi que le Département (tags, D 126 et D 428).

L'affaire suit son cours.

Rentrée scolaire :

La rentrée des classes a lieu le 1er septembre 2022.

Nous vous rappelons que le stationnement balisé place de l'Ecole doit être impérativement respecté afin que le ramassage scolaire puisse se dérouler dans les meilleures conditions. Les lieux marqués en jaunes sont impropres au stationnement.

Stationnement place de la Mairie et place de l'Ecole :

Nous profitons de l'article sur le ramassage scolaire, pour évoquer le problème du stationnement place de la Mairie et place de l'Ecole, effectivement, des riverains nous interpellent très régulièrement à ce sujet. A certaines périodes de l'année, il leur est extrêmement difficile de trouver un emplacement de stationnement sur l'une des deux places en rentrant de leur travail.

Vivre dans une commune rurale de 400 habitants, non construite au départ pour accueillir les véhicules automobiles, demande du savoir vivre, de l'empathie et également de la bienveillance envers les résidents coutumiers.

Nous en profitons également pour rappeler que la municipalité a ouvert le terrain de tennis au stationnement et qu'une trentaine de places s'y trouve à la disposition de tous.

En période estivale particulièrement, une petite marche à pied, est bien souvent agréable et bonne pour la santé et le moral.

La municipalité est actuellement à la recherche d'une solution mais compte avant tout sur le sens civique de chacun, ne souhaitant pas en arriver à des décisions draconiennes.

Etat Civil

Naissances :
Livia MOSER ESQUIROL, née le 2 juillet 2022
Victoria MANRESA, née le 15 juillet 2022

Mariage :
Ludovic BANO et Célia LOPEZ, le 16 juillet 2022

Décès :
Robert PALACIOS, décédé de 6 juillet 2022
Sylvain OURLIAC, décédé le 15 juillet 2022

Le coin des associations

Caminam

Le début de saison a été bien rempli puisque de mars à juin, nous avons fait sept balades, dans le Cabardès, la Piège, le Minervois, les Corbières et les Pyrénées Ariégeoises.

Après la pause estivale, nos randonnées reprendront début septembre.

Nous vous invitons à consulter le calendrier de nos sorties sur le site http://caminam.wordpress.com
Vous y trouverez également toutes les informations concernant notre association.

Belote

Les concours de belote à la mêlée reprendront
le mercredi 7 septembre à 14 heures
à la Salle des fêtes

Inscriptions 5 € à partir de 13 heures 30
Récompense à tous les participants
Ambiance chaleureuse et conviviale

Boug'a Villespy

L'association Boug'a Villespy prépare sa rentrée 2022.
Nous accueillerons avec grand plaisir trois nouveaux professeurs : Laura pour le Yoga, Emilie pour le pilates et Ana pour le Drums and gym (qui associe les percussions et le fitness).

Et nous retrouverons avec joie Bella pour la zumba, cours adultes et enfants.

Vous pouvez d'ores et déjà vous inscrire auprès de Madame Vagnon Corinne au 0606434354, ou nous rencontrer directement le samedi 10 septembre pour un cours d'essai.

BOUG' A VILLESPY
VOUS PROPOSE SON
PREMIER REPAS DANSANT
DIMANCHE 11 SEPTEMBRE
A PARTIR DE 12h
SALLE DES FETES DE VILLESPY
Menu
Salade de melon au jambon de Parme
Poulet à la crème et son gratin dauphinois
Fromages et Dessert (Tarte aux pommes)
Vin et café compris
Tarif : 15 € par personne

Réservations : 06.06.43.43.54
au plus tard le lundi 05 septembre

BOUG' A VILLESPY
Vous invite à sa journée
Portes ouvertes le :
Samedi 10 septembre 2022
De 10h à 17h
Salle des fêtes de VILLESPY
Venez nombreux(ses) pour découvrir nos profs et leurs disciplines :
Bella et la Zumba
Emilie et le Pilates
Laura et le Yoga
Ana et le Drums & Gym (mélange entre percussions et fitness)
Renseignements : 06.06.43.43.54

Aux Canelles – bar associatif

Nous tenions à remercier toutes les personnes présentes pour la fête du village qui s'est déroulée le dernier week-end de juin. Un grand merci également à nos fidèles bénévoles et aux nouveaux qui sont venus nous prêter main forte pour cet évènement ainsi qu'à la mairie pour son soutien.
Nous avons eu plaisir à partager ce beau moment de convivialité avec vous et nous avons déjà hâte de vous y retrouver l'année prochaine, avec, nous l'espérons, une aussi belle variété musicale et festive.

Depuis la fête nous avons eu le plaisir de retrouver Mr White le 8 juillet dernier pour un concert rock toujours aussi entrainant !
Le Duo del Rio nous a également fait vibrer avec leur répertoire venu directement de Colombie lors du concert du 5 août dernier.

Comme vous le savez, nous continuerons à contribuer à l'animation de votre village afin que la culture puisse s'installer dans nos campagnes et qu'elle puisse être accessible à tous.
De plus, nous sommes toujours à l'écoute de vos propositions si vous désirez avoir des soirées à thème ou bien simplement des interventions extérieures.

Nous prévoyons d'ores et déjà le vendredi 26 août une soirée d'observation du ciel avec Jamy, nous vous transmettrons sous peu l'organisation de cette soirée. Nous allons également faire notre traditionnel fish and chips et dégustation de whisky courant novembre et nous espérons encore

bien d'autres belles soirées afin que nous passions un hiver tous ensemble.
Pour ceux qui le désirent, vous pouvez nous suivre sur notre page Facebook ainsi que sur Instagram : Aux Canelles Villespy.

Si vous désirez faire partie de la mailing liste vous pouvez également venir renouveler votre adhésion (10 euros à l'année ou 1 euro à la soirée) directement au bar, les vendredis soirs entre 19h et 23h.

L'équipe Aux Canelles

Association Communale de Chasse Agrée

Saison de chasse 2022/2023

Ouverture le 9 octobre 2022 :
Lapin, faisan, gibier de passage, lièvre, perdrix.

Ouverture le 9 octobre 2022, assujettie à l'arrêté ministériel :
Caille des blés, bécasse.

Afin que chacun puisse profiter de la nature en toute tranquillité, nous informons les promeneurs que nous ne chassons que les mercredis, samedis et dimanches matin ainsi que les matins des jours fériés.

Concernant les battues au sanglier ou au chevreuil, elles sont toujours signalées par des panneaux. Nous suggérons aux promeneurs qui se trouveraient à proximité de porter des gilets oranges et de ne pas hésiter à aller à la rencontre des chasseurs, afin d'avoir de plus amples renseignements sur le déroulé de la battue.

Pour plus de renseignements contactez le Président Monsieur Francis Marquié : 06 24 21 20 74

Le coin des gourmands :

Flan sans pâte aux figues

Ingrédients

- Figues fraiches
- 3 œufs
- 80 gr de miel
- 100 gr de maïzena
- 1 litre de lait
- 2 sachets de sucre vanillé

Battre les œufs avec la maïzena et 125 ml de lait.
Versez le restant du lait dans une casserole avec le miel et le sucre vanillé.
Portez à ébullition.
Verser le lait bouillant sur la préparation en continuant de battre.

Reversez dans la casserole et faire frémir quelques secondes (il faut que la préparation soit légèrement épaisse)
Disposez les figues dans un moule et versez la préparation.
Cuisson au four : 180° 40 minutes

Le coin du jardinier et du bricoleur :

Nous vous proposons de découvrir la fédération "Connaître et Protéger la Nature".
Vous pouvez retrouver leurs activités et leurs conseils sur leur site internet : www.fcpn.org
Pour vous donner un exemple concret et pour que nous restions dans l'aménagement de nos jardins sur petite surface, voici comment réaliser une cabane vivante !

Alors à vos gants, prêts, plantez !

Haie'm ton arbre !

Une nouvelle année thématique des CPN
Connaître & Protéger la Nature

Plantez une cabane vivante

Le Saule est un arbre qui se bouture très facilement. Il suffit de planter dans le sol la branche que vous venez de couper pour qu'elle repousse. À vous la cabane vivante !

1 Avec une corde et un piquet, délimitez un cercle d'environ 1 m. Marquez le sol d'un petit bâton (ou autre) tous les 20 cm : ce seront les emplacements des branches.

2 Avec votre sécateur, coupez autant de fines branches d'1 mètre de long que d'emplacements symbolisés.

Matériel
- Un piquet et une corde d'1 m
- Une petite pelle
- Un sécateur
- Un arrosoir rempli d'eau
- De la ficelle

3 Taillez en biseau l'extrémité de chacune des branches que vous venez de couper.

4 Creusez un trou de 20 à 30 cm de profondeur à chaque emplacement symbolisé.

5 Arrosez chaque trou et placez une branche de Saule. Replacez la terre et tassez pour solidifier le tout. Arrosez de nouveau.

À faire **avant le 15 juin** : le sol sera de plus en plus sec après cette date.

Le bouturage
C'est une technique de plantation simple et économique. La bouture désigne le segment de tige ligneuse (branche et/ou tronc) provenant d'espèces à forte capacité de reproduction végétative. Les saules en sont de remarquables réprésentants.

Le saviez-vous ?
Le Saule a besoin de près de 800 litres d'eau par jour ! Voilà pourquoi cet arbre est une espèce pionnière des zones humides. Il a besoin de beaucoup d'eau, lumière et d'un sol nu et alluvionnaire.

6 Orientez les tiges pour qu'elles se rejoignent au sommet de la cabane. N'oubliez pas de laisser une porte à votre cabane ! Attachez les branches entre elles à l'aide de la ficelle.

Soyez patient, juste le temps que les racines se développent.

Fiche d'activités nature n°56 - Salix, mon beau Salix

mots mélés

Z	S	G	B	V	T	R	F	Z	P	B	A	M	U
W	C	T	H	A	X	E	W	H	É	A	B	B	S
U	L	U	P	C	Y	S	C	B	T	I	V	R	I
H	E	F	A	A	W	T	Q	I	A	G	F	O	E
H	C	S	R	N	D	A	W	F	N	N	H	N	S
P	T	H	A	C	Y	U	X	R	Q	A	M	Z	T
I	U	O	S	E	X	R	P	U	U	D	Z	A	E
S	R	R	O	S	W	A	D	I	E	E	A	G	S
C	E	T	L	Z	E	N	G	T	J	Y	P	E	X
I	C	L	I	M	A	T	I	S	A	T	I	O	N
N	K	D	F	A	R	N	I	E	N	T	E	R	M
E	C	A	N	I	C	U	L	E	Y	B	Q	R	H
C	N	E	R	A	N	D	O	N	N	É	E	Y	N
E	M	I	F	D	E	T	O	U	R	I	S	M	E

baignade
canicule
farniente
lecture
piscine
randonnée
short
tourisme

bronzage
climatisation
fruits
parasol
pétanque
restaurant
siestes
vacances

Coma n'avèm parlat lo còp passat, la sason cauda nos permèt de descubrir de novèls jòcs en familha o entre amics. Aprèp las quilhas e la petanca, anam ensajar de ne saupre un pauc mai sus las ajustas nauticas e lo tambornet.

- **Las ajustas nauticas :** Son una especialitat del Lengadòc. La primièra mencion data de 1270 a Aigas-Mòrtas ont crosats, soldats e marins, s'afrontan en combats en esperant l'embarcament per la Santa-Tèrra amb Loís IX. En 1544 en Agde, un primièr reglament es escrit per d'ajustas a l'escasença de la fèsta de Pentacosta.

Espòrt practicat dins las vilas d'Erau coma Besièrs, Agde, Frontinhan, Sèta... e dins una vila de Gard, Lo Grau del Rei, lo metòd lengadocian es una varianta d'ajustas reconescudas per la Federacion francèsa d'ajustas.

Son doas barcas pesugas, una roja e l'autra blava, propulsadas per 8 remaires e guidada per 2 baraires. Los ajustaires son plaçats sus una plata-forma a l'extremitat de la barca, a 3 m en dessus de l'aiga. Las barcas avançan l'una cap a l'autra, se crosan cap a dreita e l'ajustaire deu far tombar son concurrent dins l'aiga. Un fum de règlas tant pels jogaires que per lor securitat son en plaça.

Aquel espòrt es dempuèi 2012, marcat a l'inventari del patrimòni cultural e immaterial de França.

Lo tambornet : Lo jòc de palma al tambornet se raprocha del jòc de palma sens fialat. Tira son origina del jòc de balon practicat en Lengadòc entre lo mitan del sègle XVI e 1861. Un barricaire de Mèsa confeccionèt de pichòts tambornets amb un cèrcle de fusta e una pèl coma de pergamin. Los jogaires arrestèron de jogar al balon e joguèron amb lo tambornet.

Aquel espòrt colectiu implica doas còlas de 5 jogaires. Al biais de la pauma o del tenís, los jogaires devon ensajar de remandar la palma dins lo cap advèrse. Los punts se comptant en 15, 30, 45, jòc. La còla que ganha los 13 jòcs es ganhanta ! Dempuèi 1983, las femnas comencèron d'i jogar e participan a de competicions internacionalas. França emportèt lo campionat d'Euròp en 2016.

Ara que ne sabètz un pauc mai, es a vautres de jogar !

Comme nous en avons parlé la dernière fois, la saison chaude nous permet de découvrir de nouveaux jeux en famille ou entre amis. Après les quilles et la pétanque, nous allons essayer d'en savoir un peu plus sur les joutes nautiques et le tambourin.

- Les joutes nautiques : Elles sont une spécialité du Languedoc. La première mention date de 1270 à Aigues-Mortes où les croisés, les soldats et les marins s'affrontent en combats en attendant l'embarquement pour la Terre Sainte avec Louis IX. En 1544 en Agde, un premier règlement est écrit pour les joutes à l'occasion de la fête de Pentecôte.

Sport pratiqué dans les villes de l'Hérault comme Béziers, Agde, Frontignan, Sète... et dans une ville du Gard, le Grau du Roi, la méthode languedocienne est une variante reconnue par la Fédération française de joutes.

Il s'agit de deux lourdes barques, une rouge et l'autre bleue, propulsée par 8 rameurs et guidée par 2 barreurs. Les jouteurs sont placés sur une plate-forme à l'extrémité de la barque, à 3 m au-dessus de l'eau. Les barques avancent l'une contre l'autre, se croisent à droite et le jouteur doit faire tomber son concurrent dans l'eau. Beaucoup de règles tant pour les joueurs que pour leur sécurité sont en place.

Ce sport est depuis 2012, marqué à l'inventaire du patrimoine culturel et immatériel de France.

Le tambourin : Le jeu de balle au tambourin se rapproche du jeu de paume sans filet. Il tire son origine du jeu de ballon pratiqué en Languedoc entre le milieu du XVIe siècle e 1861. Un marchand de barriques de Mèze, confectionna de petits tambourins avec un cercle de bois et une peau comme du parchemin. Les joueurs arrêtèrent de jouer au ballon et jouèrent au tambourin.

Ce sport collectif implique deux équipes de 5 joueurs. Comme à la paume ou au tennis, les joueurs doivent essayer de renvoyer la balle dans le camp adverse. Les points se comptent en 15, 30, 45, jeu. L'équipe qui gagne les 13 jeux est gagnante ! Depuis 1983, les femmes commencent d'y jouer et participent à des compétitions internationales. La France remporta le championnat d'Europe en 2016.

Maintenant que vous en savez un peu plus, c'est à vous de jouer !

Le comité de rédaction :
Jean-Pierre Barès, Karine Derkaoui, Maryse Lala-Laffont, Monique Hodent, Pierre Sélariès, Annie Pillière-Meignotte, Laura Gauthier